

# COMMUNE DE LE LYAUD

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

**Etaient présents :** DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, EHRY Jean-Marc, BEL Louis, NEPLAZ Véronique, CORBÉ-COUEDEL Corinne, HEBERT Florence, CORNIER Dominique, BON Émilie, JORDAN Nermine, BUFFET Josette, DEVILLE Marie-Jo, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

**Excusés :** MEYNET Jean-Yves, VALLET Stéphanie.

*M. DUBOULOZ Hubert, a été élu secrétaire de séance.*

**Date de la convocation :** 16 octobre 2023

**Ouverture de séance :** 20h00

**Clôture de séance :** 22h20

### Approbation du Procès-Verbal de la séance du 02 octobre 2023

Le Procès-Verbal de la séance du 02 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### Budget Principal : Décision Modificative n° 03

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le Budget Principal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à la Décision Modificative n° 03 suivante :

#### Dépenses d'Investissement :

Article 2313 : - 15 000,00 €

Article 27638 : + 15 000,00 €

### Budget Principal : Décision Modificative n° 04

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le Budget Principal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à la Décision Modificative n° 04 suivante :

#### Dépenses d'Investissement :

Article 2031 : + 2 536,56 €

Article 2031 (041) : + 5 918,64 €

#### Recettes d'Investissement :

Article 10226 : + 2 536,56 €

Article 13258 (041) : + 5 918,64 €

**Soutien à la demande de modification du projet de schéma régional de santé 2023-2028 pour l'implantation d'un appareil de radiothérapie sur le territoire du GHT Léman Mont-Blanc et plus spécifiquement à Thonon-les-Bains (Hôpitaux du Léman)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soutenir la demande de modification du projet de schéma régional de santé 2023-2028 par l'inscription d'une autorisation supplémentaire d'implantation d'un appareil de radiothérapie sur le territoire du GHT Léman Mont-Blanc, et plus spécifiquement à Thonon-les-Bains, aux Hôpitaux du Léman.

**Thonon Agglomération : rapport d'activités 2022**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération.

**Rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif de Thonon Agglomération**

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels de Thonon Agglomération sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2022.

**Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Thonon Agglomération**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de Thonon Agglomération sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Thonon Agglomération pour l'année 2022.

**Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de Thonon Agglomération sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération pour l'année 2022.

**Questions diverses**

Thonon Agglomération : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un groupe de travail « école – mobilité – citoyenneté » sera créé prochainement par la communauté d'agglomération. Chaque commune peut désigner un élu référent pour participer à ces ateliers de travail.

Sinistre chapiteaux : Monsieur le Maire informe que, suite au sinistre des chapiteaux qui a eu lieu à Rochexpo le 1<sup>er</sup> avril, les frais de réparations ont été intégralement remboursés à la commune par l'assurance de l'association ayant emprunté le matériel. Le coût des réparations s'est élevé à 12 292,96 €.

Cross des Hermones : Monsieur le Maire remercie les membres de l'association « sport & loisirs » ainsi que les bénévoles pour leur investissement et l'organisation du traditionnel cross des Hermones. Malgré les intempéries, de nombreux coureurs, enfants et adultes, ont répondu présent.

Monsieur JACQUEMOT, Président de l'Association « Sport & Loisirs », tiens également à remercier toutes les personnes ayant contribué au bon déroulement de la manifestation.

Chantier Cathelins / Prélaz / Moulin : Les travaux sont terminés. Des panneaux de limitation à 30 km/h et de rétrécissement seront installés. Un chemin piétonnier sera marqué au sol.

Extinction de l'éclairage public : comme convenu lors du précédent conseil, Monsieur le Maire présente un compte-rendu de l'évolution de la consommation énergétique depuis la mise en place de l'extinction de l'éclairage public, qui se résume comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			Mise en place de l'extinction nocturne en Octobre 2020		Allongement de la durée d'extinction en novembre 2022	Chiffrage au 1er semestre 2023
<b>Consommation</b>	133 334 Kwh	140 829 Kwh	116 266 Kwh	82 205 Kwh	57 665 Kwh	28 836 Kwh
<b>Coût</b>	17 425.00 €	18 801.00 €	16 727.00 €	13 603.00 €	11 380.00 €	6 168.00 €

Voua Bénit : les escaliers vont être supprimés et l'acheminement vers l'étang sera repris.

Travaux d'entretien / sentiers : les arbres qui ont séchés au niveau de l'ancienne carrière ont été remplacés. Il est prévu une taille générale des végétaux de la commune avant l'hiver.

Les massifs d'ornement derrière la mairie vont être restructurés.

Des fruitiers en espalier seront plantés vers le four à pain.

Assainissement : les travaux d'assainissement collectif, réalisés par Thonon Agglomération, vont débuter prochainement sur le secteur de la Mairie / Rue du Centre / Quart d'Avaux / Rue de la Fruitière.

Halle : La reprise du béton a été réalisée. Il reste quelques travaux à effectuer, mais cela n'impactera plus l'emplacement du marché hebdomadaire.

Quart d'Avaux : des travaux d'extension du réseau électrique sont en cours dans la Rue du Quart d'Avaux. Cette réalisation s'est avérée nécessaire suite à la construction des maisons dans ce secteur.

Site internet : Madame BON propose de supprimer l'onglet « projets » du site internet de la commune qui n'est pas suffisamment utilisé. Le conseil approuve cette suggestion.

Conseil municipal des enfants : Madame JORDAN propose de mettre en place un conseil municipal pour les enfants. Ce projet sera à étudier.

Carrières : Madame DEVILLE informe avoir constaté que les mares réalisées par les carrières chablaisiennes, dans le cadre de la réhabilitation du secteur, sont recouvertes de roseaux. Elles nécessiteraient un entretien régulier. Monsieur le Maire répond qu'il va en informer la société d'exploitation.

Monsieur DUBOULOZ informe que Madame GILLETTO-BARNOUD, gérante des carrières, propose une visite des lieux ou une réunion d'information destinée aux élus afin de répondre aux éventuelles interrogations sur la gestion et les projets envisagés.

Four à pain : au même titre que ce qui a été proposé sur la façade de la mairie, Madame DEVILLE propose d'inscrire la date de construction du four à pain à l'occasion de sa rénovation. Cette suggestion est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe qu'il va falloir réaliser le bardage du four. Il faudra également prévoir un abri pour le pressoir.

Adressage : Monsieur TOURNIER-DANIEL fait le point sur l'avancement de l'adressage. Hormis quelques adresses restant à définir, la distribution des certificats d'adressage et des numéros de rue est envisagée prochainement.

Chasse : Madame BUFFET s'étonne d'entendre des chasseurs tirer avant le lever du jour. Monsieur le Maire va contacter le Président de la société de chasse pour se renseigner à ce sujet.

Fontaines : Madame BUFFET demande quand est ce que les fontaines seront de nouveau en fonctionnement ; Monsieur le Maire répond avoir demandé à Thonon Agglomération la remise en route des fontaines suite à la levée des restrictions d'eau.

Intempéries : suite aux intempéries, un câble France Telecom s'est décroché « Route des Vallières », pouvant causer d'importants dégâts ou créer des accidents. Une déclaration dommage sur ouvrage a été réalisée par la mairie pour que les réparations soient faites en urgence. Les employés du SIVOM ont finalement été missionnés dans la journée par Monsieur le Maire pour remettre en état les lieux et pour éviter tout incident.

Locaux commerciaux « Route d'Armoy » : Madame BUFFET interroge Monsieur le Maire sur le devenir des locaux qui seront loués « Route d'Armoy ». Monsieur le Maire explique avoir été sollicité par certaines enseignes ; cependant Monsieur le Maire confirme qu'il ne souhaite pas installer de commerce franchisé ou faisant concurrence aux commerçants déjà en place sur la commune. L'objectif est de diversifier les services dans la commune.

Comme le souligne Madame BUFFET, il faudra s'assurer de la pérennité des commerces. Monsieur le Maire confirme cette remarque.

Maison FILLON : conformément à la demande de l'Ordre des Médecins, les plans intérieurs de la Maison Fillon ont été revus. Les locaux du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> étage seront donc destinés aux médecins généralistes, kinésithérapeutes, sage-femmes, infirmiers. Un studio est prévu pour accueillir un interne en médecine générale.

Arrêt de bus : un nouvel arrêt de bus doit être réalisé « Place du Champ Dunand ». Une consultation doit être réalisée avant d'engager les travaux. La ligne sera mise en route lorsque l'arrêt sera créé.

Route des Cruets : Madame CORBE-COUÉDEL signale les nids de poule qui se sont formés sur le goudron de la « Route des Cruets ». Monsieur le Maire informe que les employés du SIVOM les ont rebouchés ce jour-même.

Coupe de bois : Monsieur DUBOULOZ informe que des coupes de bois sont en cours sur les parcelles H et K, sur le haut de la montagne.

Le Lyaud, le 07/11/2023

Le Maire,  
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,  
Hubert DUBOULOZ.

A blue ink signature of Hubert Dubouloz, the Secretary of the meeting, written in a cursive style.